

FETE ART ET TERROIR
SAMEDI 11 & DIMANCHE 12 MAI 2019
BULLETIN D'INSCRIPTION

Les horaires

- **Samedi 11 mai** : accueil et installation à partir de 7 h*, ouverture au public de 11 h à 19 h
- **Dimanche 12 mai** : ouverture au public de 10 h à 18 h

*Les artisans inscrits recevront un courrier de confirmation trois semaines avant la manifestation, afin de leur indiquer le créneau horaire auquel ils devront se présenter pour faciliter l'organisation de l'installation.

Pour les artisans installés en extérieur : **démontage des stands à partir de 19 h le samedi et 18 h le dimanche**, pour des raisons de sécurité.

Pour mémoire, chaque exposant est responsable de ses biens et objets exposés. En conséquence, tout dommage causé relève de sa seule responsabilité.

Droits d'inscription pour les deux jours	Artisans CCVG	Artisans Hors CCVG
Emplacement couvert fermé à clé le soir (salle des voûtes et Maison Pour Tous.)	35 €	65 €
Emplacement en extérieur couvert (marabouts et tonnelles mis à disposition.)	15 €	45 €
Emplacement en extérieur non couvert	GRATUIT	30 €

Engagement à la Communauté de Commune Val de Gray **avec le montant de votre participation et les pièces Justificatives avant le 15 février 2019.** (Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte)

NOM Prénom

PRODUITS EXPOSES

Adresse

Tél Portable

Adresse mail @

Identifiant SIRET

+ photocopie pièce identité

Emplacement désiré (dans la limite des places disponibles) :

La Communauté de Communes Val de Gray se réserve le droit d'accepter ou non un dossier de demande. Dans le cas où votre inscription serait refusée, votre dossier vous sera retourné en totalité dans la quinzaine de jours suivant la réception de celui-ci.

- Emplacement non couvert :
2 m X 5 m 2 m X 4 m 2 m X 3 m autre* :
- Emplacement couvert sous marabout et sous tonnelle (2 m X 3 m) :
- Emplacement en salle (maison pour tous et salles des voûtes) :
2 m X 4 m 2 m X 3 m

Les emplacements sont vides, les artisans devront prévoir leur matériel pour l'exposition.

Dans le cadre des tirages au sort qui auront lieu sur les 2 jours, nous vous proposons, comme l'an passé, d'offrir des cadeaux des artisans présents à la fête. Vous pouvez **si vous le souhaitez** participer à cette animation. Il suffit de nous indiquer votre choix sur ce bulletin. Le produit offert sera remis à un membre de l'Office de tourisme qui passera vers vous durant le samedi.

- je souhaite participer
- je ne souhaite pas participer

Nous vous remercions de nous envoyer votre participation par voie postale uniquement (date limite des inscriptions **15 février 2019**) :

Communauté de Communes Val de Gray
10 rue Moïse Lévy – BP 112
70104 GRAY CEDEX

Les chèques des règlements sont à établir à l'ordre du **Trésor Public**, ils seront encaissés durant la semaine suivant la fête.

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Fait à le.....

Signature :